

Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 17 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 11 mars 2022, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Nicolas PEYRARD, Bruno RASCLE, Martine THERMEAU, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Agnès FAUGIER, Christian RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON.

Excusés : Hubert RASCLE et Carmen CROUZET-GAILLARD qui ont donné pouvoir à Nicolas PEYRARD
Nicole BARRALLON est désignée comme secrétaire de séance.

12 élus présents, 2 pouvoirs, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 février 2022

1. Budget Principal et budget assainissement :

- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion

Le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé les comptes de gestions dressés par le comptable public et les comptes administratifs dressés par le maire concernant le budget communal et assainissement de l'année 2021 et dont les montants se résument ainsi :

- Budget de la commune :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	886 453.23 €	1 037 828.52 €
Dépenses	705 858.86 €	1 167 739.94 €

- Budget assainissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	72 670.50 €	48 102.05 €
Dépenses	38 631.35 €	53 297.80 €

- Affectation des résultats

Le conseil municipal à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats comme suit :

	COMMUNE	ASSAINISSEMENT
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	180 594.37 €	34 039.15 €
Affectation à la section d'investissement	84 091.42 €	25 195.75 €
Affectation à la section de fonctionnement	96 502.95 €	8 843.40 €

2. Renouvellement ligne de trésorerie

Afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € auprès du Crédit Mutuel du Sud Est.

3. Tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Le conseil municipal, à la majorité, a décidé de revoir les tarifs des encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal, qui n'avaient pas évolués depuis 2015.

4. Convention de prestation de service avec la CCPM

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon souhaitant confier à la commune l'entretien et le suivi des bâtiments et équipements communautaires, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à signer la convention définissant les modalités de prestation de services à assurer.

5. Convention de mise à disposition d'un local pour l'OGEC

L'école privée accueillant 34 élèves en maternelles et n'ayant pas de salle de motricité pour l'apprentissage dans l'établissement, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de mise à disposition de 2 salles de l'ancienne caserne des pompiers auprès de l'OGEC et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

6. Lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n°D2022-01 : Indemnisation d'anciens locataires pour l'installation d'un parquet

Décision n°D2022-02 : Droit de stationnement d'un véhicule taxi de la société BLACHON - VALON

La secrétaire de séance,
Nicole BARRALLON

